

Joseph T. MARTÍN DE AGAR, *A Handbook on Canon Law*, Gratianus Series, Handbooks Section, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, xviii, 268 p. — ISBN 2-89127-457-1

Daniel Alain DAGENAIS, Alain OLIVIER, *Procédure entre L'inscription et l'audition*, Collection Aide-Mémoire, Montréal Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 90 pages, ISBN 2-89127-463-6

André Albert Morin et Liam Turner

---

Volume 30, numéro 2, 1999–2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027704ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027704ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Morin, A. A. & Turner, L. (1999). Compte rendu de [Joseph T. MARTÍN DE AGAR, *A Handbook on Canon Law*, Gratianus Series, Handbooks Section, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, xviii, 268 p. — ISBN 2-89127-457-1 / Daniel Alain DAGENAIS, Alain OLIVIER, *Procédure entre L'inscription et l'audition*, Collection Aide-Mémoire, Montréal Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 90 pages, ISBN 2-89127-463-6]. *Revue générale de droit*, 30(2), 309–312.  
<https://doi.org/10.7202/1027704ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

---

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Joseph T. MARTÍN DE AGAR, *A Handbook on Canon Law, Gratianus Series, Handbooks Section, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1999, xviii, 268 p.***  
— ISBN 2-89127-457-1.\*

Il s'agissait d'un défi de taille et une entreprise presque téméraire que de rédiger un ouvrage succinct d'environ 250 pages ayant pour but d'initier le lecteur à la science canonique. Cependant, nous devons le signaler — et nous parlons ici en notre nom personnel et non en celui du ministère de la Justice du Canada, notre employeur —, l'auteur s'est admirablement bien tiré de cette tâche avec son *Handbook on Canon Law*.

L'auteur n'en est pas ici à ses premières armes en droit canonique. Professeur à l'Université pontificale de la Sainte-Croix, docteur en droit canonique et en droit civil, juge au Tribunal d'appel du Vicariat de Rome et consultant de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples, l'auteur a été en mesure de cerner l'essentiel de sa science et de la transmettre sans ambiguïté et avec facilité pour permettre au plus grand nombre d'en cerner les rouages. En effet, c'est avec des yeux et un bagage de criminaliste et d'historien du droit que j'ai abordé ce livre afin de rechercher l'influence du droit pénal canonique sur le

droit pénal civil. J'ai découvert un ouvrage écrit dans un langage simple facilitant la compréhension du sujet. En parcourant la table des matières le lecteur est en mesure de comprendre rapidement le but véritable de l'Église, soit le salut des âmes par l'appel à la sainteté et, pour ce faire, avec l'appui du droit canonique.

L'ouvrage consacre une part importante au peuple de Dieu dans sa structure sociale et hiérarchique en mettant l'accent sur le rôle et l'importance des lois au sein de l'Église. Le droit canonique veut donc régir mais surtout appuyer et délimiter les obligations mais aussi les droits des laïcs au sein de l'Église. L'ouvrage apporte un éclairage fort intéressant à ce sujet, notamment en insistant sur le droit des laïcs de recevoir une formation doctrinale appropriée et conforme au magistère afin de remplir leurs devoirs dans l'apostolat (c. 229). L'auteur souligne également la place importante qu'occupent à juste titre les associations de fidèles au sein de l'Église.

Le droit canonique ne servirait à rien s'il ne visait pas avant tout à sauver les âmes. L'auteur a très bien compris cette dimension et il consacre ainsi deux chapitres importants aux différents moyens d'obtenir le salut avec l'aide du droit que ce soit en régissant les

---

\* Reproduit avec l'autorisation de *Studia Canonica*.

fonctions d'enseignement ou en régissant le culte et les sacrements.

L'ouvrage aborde également le droit pénal canonique puisque, comme dans la société civile, l'Église doit posséder des mécanismes pour aider ceux qui auraient tendance à s'éloigner du droit chemin, d'y revenir par une correction juste et appropriée.

On trouve donc dans le *Code de droit canonique* des infractions assorties de sanctions car il ne peut y avoir de peines canoniques si ce n'est que selon la loi. Il s'agit en fait de la mise en application du principe bien connu en droit pénal : *nulla pœna sine lege* — il ne peut y avoir de peine sans de loi qui ne la fonde. L'Église par son droit soutient et reconnaît ce principe élémentaire qui doit figurer dans une société juste où l'arbitraire et le despotisme ne peuvent avoir de place.

Évidemment, afin d'assurer la reconnaissance des droits et obligations des fidèles, il faut une procédure et le droit canonique ne fait pas exception à cela. Pour cette raison l'auteur y consacre un chapitre expliquant le rôle des intervenants, la compétence des tribunaux, les différentes étapes de la procédure incluant aussi les mécanismes d'appel.

Le dernier chapitre traite des relations entre l'Église et les différents États et aborde spécifiquement l'impact que le Concile Vatican II a pu avoir sur l'Église et le monde.

Je note une seule ombre au tableau et c'est le volet historique. Pour moi l'histoire revêt une im-

portance capitale puisqu'elle nous permet de nous situer et de comprendre le présent. J'aurais apprécié un chapitre premier plus élaboré relativement à l'évolution du droit canonique dans le cadre d'une perspective historique plus fouillée.

En terminant, je souligne qu'il s'agit non seulement d'un nouvel ouvrage mais également d'une publication dans une jeune collection intitulée *Gratianus* ayant comme codirecteurs les professeurs Ernest Caparros de l'Université d'Ottawa et Michel Thériault de l'Université Saint-Paul. Ces codirecteurs sont des figures bien connues parmi les cercles canoniques que ce soit au Canada ou à l'étranger. Il s'agit, et je le souligne, d'une excellente initiative qui permettra une plus grande diffusion d'ouvrages scientifiques dans le domaine du droit canonique. Il est important également de souligner l'audace de la maison Wilson et Lafleur, filiale de Communications Quebecor Inc., qui, en éditant cette collection, désire élargir son champ d'action et se tailler un nouveau créneau dans le domaine de l'édition.

**André A. MORIN**  
Montréal

**Daniel Alain DAGENAI, Alain OLIVIER, *Procédure entre l'inscription et l'audition, Collection Aide-Mémoire, Montréal Wilson & Lafleur Ltée, 1999, 90 pages, ISBN 2-89127-463-6.***

The period between inscription and hearing is a critical juncture in the course of a civil suit. It

requires the practitioner to closely adhere to the numerous rules of procedure in order to ensure that the case possesses the formalities necessary to be heard before the court. As such, this installment of the *Aide Mémoire* series is a brief yet thorough overview of some such rules coupled with hints and other helpful advice. Drawing from their experience in the field of civil litigation, Mr. Olivier and Mr. Dagenais' publication provides a useful reference tool, enabling those new to the practice to gain valuable insight into how to successfully navigate this often intricate and technical stage of the case.

Consistent with the clarity and concision of the *Aide Mémoire* series, *Procédure entre l'inscription et l'audition* proceeds to cover its subject matter chronologically and systematically. It begins from the period once issue is joined, (*ie*: once the demand, defence, and answer have been filed) and ends with the day on which the hearing is to be held. In their comprehensive treatment of this period, the authors explain how the inscription process will differ based on whether the case is being heard in front of the Québec Court or Superior Court. A discussion on the differences in procedure when the government is implicated then ensues.

In their next section, the authors enumerate the conditions required in order to have one's action placed on the roll for hearing. Among the other factors, they describe how one proceeds in obtaining a certificate of readiness which will attest that the case is

ready for proof and hearing. As the authors explain, the reasoning behind such a procedure is to expedite the judicial process by only hearing those cases which are ready to be presented in front of the court. Such a formality requires both parties to thoroughly organize their respective files, by identifying the legal and factual arguments upon which their action is premised. Consistent with the approach of the publication throughout, the authors place the procedural rule in its proper context, before embarking in a detailed description of it.

The second chapter includes a thorough explanation on how to complete Form II, which represents an important procedural document in one's file. In careful detail, the authors indicate what the Form must include, and they outline the importance of mentioning the case law as well as the doctrinal sources which one intends to invoke at trial. The authors then refer to a jurisprudential debate relating to a party's obligation to divulge the list of witnesses prior to trial. As they specify, a party need only disclose the names of the witnesses if these latter are material facts in the case, and only in so far as these names are essential to understanding the nature and the extent of the dispute.

The next section treats the calling of the provisional roll which is generally presided over by a judge or a clerk. In an extremely helpful and practical section, the authors outline how this preliminary hearing is to be conducted, and offer valuable advice

as to how to prepare for it. Among other things, they emphasize the importance of bringing the originals of the documents which one intends to use, to indicate the availability of one's expert witnesses, and to summarize the legal questions at bar. The chapter ends with a discussion on the pre-trial conference where the authors discuss the merits of employing such a strategy.

Mr. Dagenais and Mr. Olivier then explain how a practitioner should proceed in order to properly prepare the documents for trial. While this section may appear trite to the veteran litigator, it will surely prove indispensable for those new to the practice. Employing strategies from their own experiences, the authors suggest how to proceed in organizing the file, in preparing the witnesses, and in presenting the arguments. They submit that one should construct a table combining the facts, the law, and the evidence which one intends to invoke. A discussion on the communication of exhibits ensues whereby the authors make mention of the time periods which one has to submit one's evidence. The section proceeds chronologically from those procedures which must be done as soon as possible, such as the production of expert reports, to those which can be accomplished a few days prior to the hearing, such as the issuance of a subpoena.

With the advent of the amendments to the *Code of Civil Procedure* on January 1<sup>st</sup>, 1997, the authors devote an entire chapter to the rules specific to simplified procedure. While this chapter

follows Chapter 5 on the hearing and consequently seems misplaced, it nevertheless outlines the most common cases in which this procedure finds application. Given the time constraints characteristic of this procedural system, the authors explain the steps required in order to extend these delays if needed.

The final chapter pertains to the procedure to be followed on the day of the hearing, and assumes that no settlement has been reached since inscription. The authors then contemplate possible impediments on the day of the hearing. They provide advice on how to proceed if one of the attorneys or the witnesses is late, and how to go about asking for an adjournment. In their typically thorough treatment of the subject, the authors bestow advice which will certainly help to avoid any impromptu mistakes at the hearing.

In its concision and its comprehensiveness, *Procédure entre l'inscription et l'audition* represents an essential tool of reference for civil litigators new to the practice. Its exhaustive analysis of the phase prior to hearing conveys insight otherwise not available to the inexperienced practitioner. And as Mr. Dagenais and Mr. Olivier would surely attest, one's knowledge of the procedural rules and one's pre-hearing preparation are elements which often prove critical in the outcome of the case.

**Liam Turner**  
**Étudiant à la**  
**Faculté de droit**  
**de l'Université**  
**d'Ottawa**